



Septembre 2015

Septembre, synonyme de rentrée : soyez prêts !

Week-End Wallonie Bienvenue : La liste des ambassadeurs est quasiment complète, vous serez étonnés du large panel d'artistes, artisans et passionnés habitant notre commune. Vous pouvez les découvrir sur le site www.walloniebienvenue.be.

Ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas la possibilité de consulter le site, dans le courant du mois d'octobre, un dépliant vous sera distribué.

N'oubliez pas, cela se passe les 07 & 08 novembre.

Le Collège communal ainsi que le Conseil et le Comité accompagnateur comptent sur vous.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Renée LARDOT au 0479/50.46.

➤ **Bibliothèque communale**

Dès le 1^{er} septembre, la bibliothèque reprend ses horaires habituels et sera donc de nouveau accessible le :

Lundi : 14 h - 17 h ;

Mercredi : 14 h - 21 h ;

Samedi : 9 h - 12 h.

L'heure du conte

A l'occasion de la rentrée des classes, la bibliothèque vous rappelle également que l'heure du conte reprend tous les mercredis à 15h30 dès le 30 septembre 2015 jusqu'à la fin du mois de juin 2016.

Inscription et prêt de livres

Pour rappel, l'inscription est gratuite pour tout un chacun et le montant du prêt s'élève à 0.25 €/livre pour une durée de 4 semaines (prolongations possibles).

➤ **Cuistax folklorique de Warzée**

La Maison Des Jeunes de Warzée a le plaisir de vous convier à son week-end de festivités les 11 et 12 septembre 2015.

Le **vendredi 11 septembre 2015**, dès 18h30 : apéro suivi d'un cochon à la broche et animation musicale. Infos au 0475/292.510

Le **samedi 12 septembre 2015** dès 14h se déroulera la 5^{ème} édition des **6 heures cuistax**. Tout au long de la journée : animation musicale, bars, restaurations, château gonflable et plein d'autres surprises !

Cette journée sera ensuite suivie d'une soirée sous chapiteau (entrée gratuite avant 22h).

Renseignements et inscription : Simon POULIPOULIS au 0474/65.91.38 ou mdjwarzee@gmail.com.



Je cours pour ma forme est un programme d'initiation à la course à pied.

Hommes, femmes, jeunes : tout le monde est le bienvenu !

Pas besoin d'être sportif !

Pas besoin de savoir courir !

La formation débute au niveau zéro ! Les séances se déroulent au rythme d'une, deux ou trois fois par semaine pendant trois mois.

NOUVEAU CYCLE D'AUTOMNE

Organisateur : Commune d'Ouffet

Rdv : Mardi 15 septembre à 19h00 - **Lieu** : PATRO d'OUFFET

Cycles proposés : 0 à 5 km – 5 à 10 km – 10 km et +

Coût : 25€ pour une session de 12 semaines

3 Rdv hebdomadaires : Mardi : 19h30 – Jeudi : 19h30 – Dimanche : 10h30.

Pour toute inscription ou pour plus d'informations :

086/45.68.17 ou 0495/69.07.97 ou Lionelwinkin@gmail.com

➤ « **Les vendredis de la Tour** »

Les prochains rendez-vous du Syndicat d'initiative d'Ouffet sont les suivants :

- Le **25 septembre 2015** : concert de Tom SMET
- Le **9 octobre 2015** : concert de Manu VIERSET & François GROGNA

Nous espérons vous voir nombreux !

Pensez à l'entretien de vos propriétés !

ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE

Tout propriétaire ou locataire est tenu de maintenir dans un état de propreté suffisant l'entièreté de la portion de trottoir, d'accotement et de filet d'eau se trouvant en regard de sa demeure ou de sa propriété, afin d'assurer la propreté, la salubrité et la sécurité de la voie publique.

Il est également tenu d'enlever les végétaux qui y croissent, de nettoyer les excréments d'animaux (chiens, pigeons...), d'enlever les déchets de toute sorte (détritus, feuilles d'arbres...)

L'obligation d'entretien est d'abord et avant tout celle des riverains



EN TEMPS DE NEIGE OU DE VERGLAS

En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique pourvue de trottoirs ou accotements est tenu de veiller à ce que devant la maison qu'il occupe ou à la propriété dont il a la jouissance, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant.



S'il s'agit d'immeubles comportant plusieurs riverains, ils sont solidairement responsables de cette charge de voirie.

Pour rappel, par temps de gel, il est interdit de laver les trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

PENSEZ A ELAGUER !

Sans préjudice d'autres réglementations existantes, tout occupant d'un immeuble est tenu de veiller à ce que les plantations soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 m au-dessus du sol,
- ne fasse saillie sur l'accotement ou sur le trottoir à moins de 2,5 m au-dessus du sol,
- ne diminue l'intensité de l'éclairage public.

Tous les propriétaires sont tenus d'élaguer, à leurs frais, les arbres et haies croissant sur leur propriété de manière à ne pas empiéter sur la voie publique ou à ne pas entraver la circulation.

Ils doivent également réduire à la hauteur de 1,40 m, les têtards qui croissent dans les haies, les haies de têtards et toute autre haie, du moment où elles se trouvent à une distance de moins de deux mètres de la limite des voies publiques.

ATTENTION AUX PESTICIDES



Depuis le 1^{er} juin 2014, il est interdit de pulvériser des produits phytopharmaceutiques sur les terrains publics et privés en lien avec un réseau de collecte des eaux (filets d'eau, ruisseau...).

Pas de pulvérisation sur les trottoirs longés par un filet d'eau, les allées de garage bordées par une rigole de collecte des eaux...

➤ **PATRO d'Ouffet**



Chers amis, comme chaque année, le Patro organise son **souper** boulets/frites ou moules/frites, suivi de la **projection des photos du camp 2015**. Cette soirée aura lieu le samedi 19 septembre dès 19h à la salle "Au P'tit Ouffet".

Nous vous invitons à réserver au plus vite votre repas auprès de Manon (patro.ouffet@gmail.com, 0471/83.72.82) ou auprès d'Amandine (0497/33.89.65).

Prix : Boulet enfant: 6 € - Boulet adulte: 8 € - Moules: 15 € (apéritif et dessert inclus).

Par ailleurs, nous vous rappelons que la date de notre **reprise du Patro** est fixée au **samedi 26 septembre de 14h à 17h**.

A très bientôt !

Les animateurs.

➤ **Académie des Ardennes A.S.B.L – Section peinture**

Nouveau à partir du 15 septembre 2015 :

" 3 idées à tester pour bricol'art...der" : atelier destiné aux instituteurs (-trices), aux animateurs (-trices) ou aux parents pour apprendre des techniques nouvelles et créatives à explorer avec les enfants.

Nos différents ateliers :

- Mardi de 14h à 17h : aquarelle pour adultes 1x/semaine
- Mardi de 18h à 21h : 3 idées à tester pour bricol'art...der 1x/mois
- Mercredi de 14h à 17h : toutes techniques pour enfants (6 – 12 ans) 1x/semaine
- Jeudi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine
- Samedi de 9h30 à 12h30 : toutes techniques pour ados 1x/semaine
- Samedi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine

Contacts : JOBE Patricia 0494/16.87.10

MULLER Claude 086/38.83.58 ou 0495/72.07.51

Journée d'inscriptions et de renseignements le Samedi 12 septembre de 10h à 16h



➤ **Enlèvement des encombrants par les services communaux - Rappel**

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire enlever vos encombrants par les ouvriers communaux. Afin de disposer de ce service, il faut préalablement en faire la demande par téléphone au 086/36.61.36 ou via le guichet communal.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la redevance est fixée comme suit : 20 € par m³ constitue la redevance minimale pour ce service ; la redevance pour les m³ supplémentaires est fixée à 10 € par m³.

Il vous faudra être obligatoirement en possession d'une carte Intradel afin que les ouvriers puissent déposer vos encombrants au parc à conteneur.

➤ **Semaine de l'Arbre 2015 – Distributions de plants**

La Direction des Espaces verts du Service public de Wallonie a choisi la commune d'Ouffet pour fournir des plants de diverses espèces, dont une quantité plus importante de l'essence à l'honneur : le charme.

Si vous souhaitez participer, il vous suffit donc de nous rejoindre sur le parking de l'Administration communale le 28 novembre 2015 de 09h00 à 12h00 où vingt types d'essences vous seront proposés gratuitement.

L'administration distribuera par personne un maximum de 10 plants de charme et 2 plants pour les autres essences.

Vous trouverez ci-après la liste des essences distribuées : *érable champêtre, charme, cornouiller sanguin, noisetier, aubépine, hêtre, troène, pommier commun, prunellier, poirier (à fleurs), cassis, groseillier à maquereau, groseillier, framboisier, saule marsault, saule des vanniers, sureau noir, sorbier des oiseleurs, viorne lantane, viorne obier.*

➤ **CCCA – Aide informatique aux aînés**

Pour résoudre vos problèmes informatiques ponctuels, faites-vous aider **gracieusement** à votre domicile par **Monsieur Joseph RADELET**, membre du CCCA - Tel : **086/36.64.36**.

➤ **ASBL « Les Foyons »**

A partir du 8 septembre, tous les mercredis de 18 à 19 h (Sauf juillet, août, entre Noël et nouvel an et vacances de Pâques) : Stretching (P.A.F. : 1€) à la salle **L'Aurore à Ellemelle**. S'étirer tout en douceur, en respirant calmement et profondément. Ensemble, prendre le temps de se détendre, de se faire du bien... → Contact : Christiane CLOSE 086/36.68.86.

Prochaine réunion du comité : le jeudi 24 septembre à 19 h 30 à la salle l'Aurore à 19 h 30. Bienvenue à tous !

➤ **Coupes de bois de chauffage - Inscriptions**

Il y aura quelques lots de bois de chauffage à vendre par adjudication publique, par soumission, cet automne. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous nous communiquer vos coordonnées par écrit à l'Administration communale afin de recevoir le catalogue des coupes dès qu'il sera disponible.

➤ **Info relative au dernier projet éolien d'Ouffet**

Pour rappel, une demande de permis unique portant sur l'implantation d'un parc éolien de 6 éoliennes sur le territoire de la Commune d'Ouffet avait été introduite par ELICIO en août 2014.

En date du 4 mars 2015, les Fonctionnaires Délégués et Techniques ont refusé de délivrer le permis d'environnement ; décision qui a fait l'objet d'un recours auprès du Gouvernement wallon.

La Commune tient par conséquent à vous informer que, malgré ce recours, le Ministre de l'Environnement a confirmé la décision de refus.

➤ **A V I S - ENQUETE PUBLIQUE (Décret voirie du 06/02/2014)**

Le Collège communal fait savoir que dans le cadre du permis de bâtir délivré le 26 juin 1978 à Monsieur et Madame MORSA-HELAS pour la construction d'une maison d'habitation à Ouffet, Sentier Marôye, parc. Cad. Sect. B n° 177 V/2 pie (actuellement cadastrée sect. B n° 177 Z2) une cession d'emprise était prévue à la Commune par Monsieur et Madame Joseph MAGIS-HARRAY, d'une superficie de 98 centiares à prendre au sein de la parcelle cad. Sect. B n° 177 V/2 (actuellement cad. Sect. B n° 177 K3) ainsi que cela résulte d'un écrit daté du 19/06/1978.

De toute évidence, les formalités de cession n'ont jamais été finalisées.

Dans le cadre du nouveau décret voirie, il convient d'organiser une enquête publique et de porter cette modification de voirie à la connaissance de la population.

Cette modification de voirie consiste à céder à la commune une bande de terrain d'une superficie de 98 m² afin d'adapter la limite du domaine public sur le front de voirie de la parcelle cad. Sect. B n° 177 Z2.

L'enquête publique est organisée du 01 septembre 2015 au 30 septembre 2015.

Le dossier est consultable au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au samedi, de 09 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : marie-france.henrot@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 30 septembre 2015 à 15 heures.

A Ouffet, le 26 août 2015.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,
(S) H. LABORY

La Bourgmestre,
(S) C. MAILLEUX

➤ **Bibliothèque communale – Salon du livre 2015**

Il se passe toujours quelque chose à Ouffet !

La commune d'Ouffet prépare son 2^{ème} salon du livre où vous pourrez rencontrer et dialoguer avec des auteurs de tous styles ainsi que quelques éditeurs et dessinateurs de bande dessinée.

Nous avons dans nos trois villages quelques auteurs et artistes connus et nous faisons appel à eux pour venir renforcer de leur présence ce salon qui se déroulera sur le site de la Tour de Justice les 12 et 13 septembre de 10 à 18h. Pour les plus jeunes, nous aurons le samedi des animations avec la participation du Bibliobus et de la Province.

Réservez donc ce week-end et venez faire connaissance avec tous ces amoureux des mots et du livre.

Entrée gratuite !



Pour tout renseignement :

Echevin de la Culture : Francis Froidbise - 0495/757.130 - francis.froidbise@skynet.be ;

Bibliothèque : Kristel Coppe - 0494/779.641 ;

Contact auteurs : Pierre-Armand Cajot - 0498/378.999.

➤ **Téléservice du Condroz : Une journée à Pairi Daïza**

Le jeudi 15 octobre 2015, nous organisons une excursion au parc animalier en car avec départ prévu :

- À 7h30 de Ferrières (carrefour de Ville)
- À 7h40 de Hamoir (parking Syndicat d'initiative)
- À 7h50 d'Ouffet (grand place)
- À 8h05 de Tinlot (Carrefour)

P.A.F : 38,00€ membre - 42€ non-membre (le prix comprend le voyage en car et l'entrée)

Votre **réservation** sera **effective dès réception du paiement** sur le compte du T.S.C. BE96 0680 5592 8005 **avant le 05 octobre 2015** - dans la limite des places disponibles.

Besoin d'un renseignement ? Responsable: Patricia Hotte - 086/366718 ou 0479/298.118.

➤ Comptes communaux pour l'exercice 2014

Les comptes de l'exercice propre ont été adoptés par le conseil communal en sa séance du 19 juin 2015.

Le compte budgétaire dégage un boni de 41.916,54 € à l'exercice 2014, et de 906.567,11 € tous exercices confondus.

Fonctionnement de la comptabilité communale

La comptabilité communale est divisée en deux grands volets : la **comptabilité budgétaire** (dont le principal outil est le budget) et la **comptabilité générale** (qui génère le bilan et le compte de résultat).

Le budget est un outil obligatoire reprenant l'ensemble des prévisions des recettes et des dépenses que la commune sera amenée à percevoir ou à effectuer au cours de l'année budgétaire (qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre).

Une distinction entre le service ordinaire et extraordinaire est également établie. Le **service ordinaire** reprend l'ensemble des dépenses et recettes qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier.

Le **service extraordinaire**, quant à lui, est constitué par l'ensemble des dépenses et recettes qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal. Il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

Service ordinaire

Le résultat budgétaire de l'exercice propre (2014) détaillé ci-après est en boni. Il représente la différence entre les droits constatés nets (recettes) et les engagements (dépenses). C'est le résultat le plus important et le plus utilisé étant donné qu'il tient compte de tous les engagements de la commune.

Au sein du budget, une distinction est établie entre les dépenses et recettes de l'exercice propre et celles des exercices antérieurs.

Ces montants sont répartis de la manière suivante :

Dépenses	Budget 2014	Compte 2014
Personnel	1.210.152,13 €	1.170.111,05 €
Fonctionnement	629.756,92 €	495.541,30 €
Transferts	793.856,69 €	800.657,00 €
Dette	46.352,48 €	44.414,28 €
Total	2.680.118,22 €	2.510.723,63 €

Recettes	Budget 2014	Compte 2014
Prestations	150.715,34 €	142.016,29 €
Transferts	2.422.985,64 €	2.307.147,90 €
Dette	108.501,00 €	103.475,98 €
Total	2.682.202,01 €	2.552.640,17 €

	Budget 2014	Compte 2014
Résultat budgétaire ex propre	2.083,79 €	41.916,54 €

A ce jour, et depuis plusieurs années, le résultat ordinaire de l'exercice propre reste positif même si l'équilibre est de plus en plus difficile à trouver.

Résultat comptable de l'exercice propre – Service ordinaire

Droits constatés nets	3.522.083,15 €
Imputations	2.527.699,65 €
Résultats comptables (boni)	994.373,50 €

A noter que, au compte 2014, aucun transfert n'a été effectué vers le fonds de réserve extraordinaire, ce qui explique en partie du résultat global du service ordinaire.

Service extraordinaire

Exercice propre	117.719,53 €
Global	948.969,85 €

Les deux montants traduisent la difficulté d'effectuer des statistiques claires au niveau du service extraordinaire car les projets sont souvent étalés dans le temps du fait de la nature même des travaux et des procédures administratives.

Les projets majeurs sont impérativement subsidiés et, de ce fait, le montage financier et l'intégration des exigences des pouvoirs subsidiants nécessitent du temps.